

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jean-François Gamache

<https://www.cadre21.org/membres/0e57594bb1e8fd9082fd6e4f>

Date d'obtention : 2022-06-02 16:59:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'elle permet aux intervenants du milieu scolaire à intervenir tout en leur évitant de se placer dans des situations de vulnérabilités, tout en permettant de bien couvrir tous les aspects et soutenir la victime

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Une plus grande confiance sur l'approche à utiliser

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

de ne jamais consulter les images/vidéos ainsi qu'éviter que d'autres puisse les voir